



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OPERATEUR PROGRAMME BIGBOOSTER

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : Objet et étendu de la consultation

La fondation BigBooster souhaite s'appuyer sur 1 ou plusieurs opérateurs afin de pouvoir répondre aux objectifs de la saison 4 (cf. document A propos de BigBooster). Dans cette perspective un appel à manifestation d'intérêt est lancé afin d'identifier le/ les opérateurs qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre du programme BigBooster.

Après la remise des dossiers, un dialogue compétitif sera mené avec l'ensemble des candidats et des membres du comité exécutif de la Fondation BigBooster pour arriver à la sélection d'un ou plusieurs opérateurs.

Organisation et rétroplanning pour la sélection :

Le rétroplanning prévisionnel pour la consultation est le suivant :

- Réception des dossiers au plus tard le 20 mars 2019
- Analyse des dossiers et envoi des convocations aux candidats retenus le 25 mars 2019
- Dialogue compétitif avec les candidats fin mars 2019 (dates à confirmer)
- Confirmation du/ des opérateurs début avril

ARTICLE 2 : Présentation des missions

L'opérateur devra mettre en œuvre opérationnellement la stratégie adéquate pour :

1) Le Sourcing des start-ups

- L'opérateur devra assurer un sourcing de start-ups de qualité, diversifiées, en lien avec les enjeux du programme (dont la stratégie internationale).
- Le **cocooning de start-up** dans les phases de pré-candidature et durant tout le déroulement du programme

2) Le programme d'accélération des start-ups s'appuyant :

- Un bootercamp à Lyon
- Un accompagnement spécifique du TOP 20 (mentoring personnalisé à distance, recherche d'internship en lien avec les besoins des startups, suivi/ reporting de l'internship et du mentoring)
- Un Bootercamp à Boston. Pour la saison 4, l'opérateur programme travaillera sur le bootercamp de Boston en s'appuyant sur les partenaires présents dès la première édition dont MassChallenge et la Ville de Boston. Il devra s'assurer des besoins des Start-ups sélectionnées afin de leur proposer un programme personnalisé. La fondation BigBooster accompagnera l'opérateur programme sur les interactions avec les partenaires de Boston.
- Pour chaque étape, une sélection par des jurys sera organisée. L'opérateur ne pourra pas participer aux délibérations des jurys mais il aura la responsabilité de l'animation des jurys et du développement des outils nécessaires aux sélections.
- Contribution à la recherche de financeurs privés en coordination avec la fondation BigBooster

- Définir la ligne éditoriale (**communication/marketing**) et notamment la communication spécifique pour la mobilisation des start-ups en parfaite adéquation avec la ligne générale du programme.

3) Faire vivre les communautés

Après 3 éditions, BigBooster regroupe plusieurs communautés :

- Start-ups
- Alumnis (TOP20 des saisons 1 et 2, TOP44 de la saison 3)
- Mentors, experts
- Partenaires

Il est attendu des candidats de proposer des actions permettant de faire vivre ces communautés, et donc le programme BigBooster entre ses temps forts.

ARTICLE 3 : Environnement existant

3.1 Caractéristiques de l'opérateur

L'opérateur programme devra avoir une bonne connaissance de l'écosystème des startups.

Il devra justifier de bonnes connaissances dans l'accompagnement des startups ainsi que d'une implication forte dans les réseaux start-up, idéalement en France et à l'international.

L'opérateur programme devra montrer sa capacité à sourcer des startups et à mobiliser des mentors, des experts, des partenaires dans les secteurs Global Impact, Informative Tech et Bio&Health. Les secteurs/ domaines pourront être redéfinis en lien avec le comité exécutif

3.2 Interactions avec la Fondation abritée :

L'opérateur sera sélectionné par le comité exécutif.

Après sélection, il sera invité au comité exécutif avec voix consultative. L'opérateur pourra proposer des évolutions/ orientations stratégiques, en accord avec l'objet de la fondation, au comité exécutif.

Le comité exécutif est garant de la stratégie de la Fondation BigBooster. Il décide donc des axes sur lequel il souhaite développer l'objet de la Fondation, des modalités de mise en œuvre du programme et les pays cibles de l'ouverture internationale. Il décide et vote le budget lié à la mise en œuvre de la stratégie y compris les ressources humaines nécessaires pour opérer les missions. Le comité exécutif décide donc des actions à soutenir et des montants à attribuer à leur réalisation.

Le comité exécutif confie à son délégué général le pilotage opérationnel de l'opérateur programme.

En complément, et après accord du comité exécutif, la Fondation pourra contribuer à l'organisation opérationnelle des événements en mobilisant des ressources humaines sur les fonctions supports suivantes :

- Opération et logistique sur événement
- Webmaster/ réseaux sociaux
- Inscriptions, gestion voyage-hébergements-visa pour les start-ups et intervenants

ARTICLE 4 : Besoins et caractérisation de la réponse obtenue

Pour répondre à l'AMI, les candidats devront :

- Expliciter le programme BigBooster proposé sur un horizon de 3 ans. En s'appuyant sur une analyse critique du programme, les candidats devront développer les méthodes qu'ils comptent mettre en œuvre en matière de sourcing, sélection des start-up, recherche de partenaires, mobilisation de mentors/experts...
- Proposer un business model avec business plan sur 3 ans montrant la montée en charge en précisant les modalités de financement envisagées au regard de leur proposition (Fondation BigBooster, partenaires privés,...)
- Proposer une approche « communication – marketing » de la saison 4
- Proposer des indicateurs de performance et d'impact mesurables et la méthodologie de collecte
- Justifier :
 - o d'expérience dans l'accompagnement de start-up et dans le développement de celles-ci à l'international
 - o de collaborations avec l'écosystème start-up lyonnais
 - o de sa capacité à mobiliser l'écosystème local autour du programme : sponsors, partenaires, mentors, experts,...
- Proposer des méthodes d'animation des différentes communautés
- Montrer leur capacité à mettre en œuvre le programme, notamment d'un point de vue RH avec identification d'un chef de projets/pilote
- Présenter un calendrier de la Saison 4 ajusté au regard de leur proposition

ARTICLE 5 : Jalons et suivi du projet

5.1 Durée du contrat

Un an renouvelable 2 fois par accord suite à la présentation des bilans d'étape réalisés chaque année.

5.2 Bilan annuel

A l'issue de chaque saison, un bilan devra être envoyé par l'opérateur programme sur la base des indicateurs de performance et d'impact retenus par le comité exécutif. Ce bilan sera associé à des propositions d'évolution du programme pour la saison suivante qui seront soumises au Comité exécutif.

5.3 Confidentialité

L'ensemble des éléments échangés lors de la phase d'Appel à Manifestation d'intérêt sont soumis à la plus stricte confidentialité.

Envoi des dossiers sous forme de document pdf par email : florence.bonnerue@fpul-lyon.org

Demande d'information : christophe.dercamp@bigbooster.org